

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 727

présenté par

Mme Janvier, Mme Bureau-Bonnard, M. Lejeune, M. Daniel, Mme Sylla, M. Zulesi, M. Haury,
M. Gérard, Mme Zitouni et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.